

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

EXPLOITATION ESTIVALE BUVETTE DU PLAN D'EAU

**Ce document décrit le déroulement de la
procédure et explique au candidat comment il
doit y répondre**

1 IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Commune de CHALLES les EAUX, propriétaire d'un bâtiment à usage de buvette .

2 OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Objet : EXPLOITATION POUR LA SAISON ESTIVALE 2025 DE LA BUVETTE DU PLAN D'EAU

Les biens sont mis à la disposition du preneur.

En contrepartie, il versera à la ville une redevance d'un montant de 500 €/mois et 100 € pour la location de la licence IV pour la durée de la convention qui est fixée du 15 juin au 15 octobre 2025

3 TYPE DE CONTRAT

Convention d'occupation du domaine public sous respect du contrat d'occupation et paiement d'une redevance d'occupation

4 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidatures devront parvenir au plus tard à la date et à l'heure suivantes :

Mercredi 30 avril 2025 à 16h00

5 MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats devront faire parvenir leur candidature :

- soit par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception à la mairie de Challes les Eaux au plus tard avant la date et l'heure indiquées ci-dessus, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE CHALLES LES EAUX
171 avenue Charles PILLET
73190 CHALLES LES EAUX**

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

josette.remy@challesleseaux.net - soit par dépôt sur place (adresse ci-

dessus) à l'attention de Mme Josette REMY

6 PRESENTATION ET CONTENU DE LA CANDIDATURE

Le candidat devra justifier être en conformité avec la réglementation en vigueur et détenir les autorisations nécessaires à l'exercice d'un commerce ambulancier ; à savoir :

- Etre immatriculé au RCS ou immatriculé au registre des métiers
- Etre en conformité avec la réglementation (police, licences, fiscalité, DDASS, services vétérinaires, règles d'hygiène et de sécurité).

Par ailleurs, sont demandés les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, avec identification du candidat (forme juridique, extrait kbis ...)
- Une présentation sommaire du candidat et de son expérience/compétence en la matière,
- Un extrait k bis,
- La liste des produits proposés à la vente et les tarifs appliqués,

7 EXAMEN DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures se fera sur :

- les garanties professionnelles et financières du candidat
- l'expérience et les compétences du candidat
- la qualité des produits proposés en adéquation avec les tarifs proposés
- la qualité du projet en général,

Les candidats non retenus seront avertis par courrier.

8 ENTRETIEN

Une phase d'entretien pourra avoir lieu, si nécessaire, avec les meilleurs candidats.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les questions relatives au dossier devront être formulées à l'adresse suivante :

Renseignement(s) administratif(s) et techniques :
Mairie Challes les eaux
Mme Josette REMY

- Fin du document -